Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740222-20201128-17_20201128-DE

COMMUNE DU TAMPON

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020

Affaire n° 17-20201128

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon pour la rectification d'erreurs matérielles de zonage

NOTA /

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

3 décembre 2020

Date de convocation

le 20 novembre 2020

Nombre de membres
- en exercice : 49
- présents : 42
- représentés : 6
- absent : 1

L'an deux mille vingt, le samedi vingt-huit novembre à neuf heures cinquante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :
André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :
Sylvie Jean-Baptiste par Gilberte Lauret-Payet, Marie-Claire Boyer par Augustine Romano, Albert Gastrin par Allan Amony, Régine Blard par Daniel Maunier, Doris Técher par Marie Héléna Genna-Payet, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier

Était absent :
Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740222-20201128-17_20201128-DE

Affaire n° 17-20201128

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon pour la rectification d'erreurs matérielles de zonage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 153-45 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°19-20181208 du Conseil Municipal du 08 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Tampon,

Vu la délibération n°05-20190629 du conseil municipal approuvant la modification simplifiée du PLU pour la rectification d'une erreur matérielle de zonage,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal le 28 novembre 2020,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Tampon a été adopté par délibération du 08 décembre 2018. Sa mise en application au format SIG a donné lieu à la découverte d'une erreur de tracé sur le Plan de Zonage.

Considérant qu'il apparaît en effet que plusieurs emprises de parcelles bâties situées au 17ème et au 23ème km ont été classées à tort en zone agricole (A) alors qu'elles étaient classées au même titre que l'ensemble de ces quartiers en zone urbaine (UC) au POS antérieurement en vigueur :
1) au 17ème km chemin Farjeau, rue des Nénuphars et impasse des Vanilliers : des emprises des parcelles BK18, 923, 2289 (ex 1077 partie), 1842, 1870, 1874, 1878, 2041 et 2081 pour une superficie de 1 193m²,
2) au 23ème km chemin Roland Fabien Hoarau : des emprises des parcelles DE 942, 943, 944 pour une superficie de 1083 m²,

Considérant que le classement en zone A de ces parcelles résulte d'une erreur de tracé évidente :

– le quartier du 17ème km, fait l'objet d'un classement en zone UB, et les parcelles concernées sont les seuls terrains bâtis à se trouver classés partiellement en zone A, Les emprises des parcelles BK18, 923, 2289 (ex 1077 partie), 1842, 1870, 1874, 1878, 2041 et 2081 sont, sans ambiguïté, incluses dans l'enveloppe urbaine, inscrite au Schéma d'Aménagement régional (SAR) en Pôle principal,

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740222-20201126-17_20201128-DE

– le quartier du 23ème km, fait l'objet d'un classement en zone UC, et les parcelles concernées sont les seuls terrains bâtis à se trouver classés en zone A, les parcelles DE 942, 943, 944 sont, sans ambiguïté, incluses dans l'enveloppe urbaine, inscrite au Schéma d'Aménagement régional (SAR) en Ville Relais,

Considérant que le classement en zone agricole de ces parcelles est donc la conséquence d'une erreur matérielle commise au moment de la réalisation du plan de zonage. La délimitation entre la zone urbaine et agricole ayant été mal tracée nécessite une rectification à la marge pour se caler sur la zone urbaine au POS antérieur,

Considérant qu'à ce titre, la rectification de ces erreurs peut intervenir en faisant usage de la procédure de modification simplifiée prévue par l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme,

Considérant que pour corriger l'erreur matérielle, il est proposé de modifier :

– au 17ème km, les limites de la zone Ub par une rectification à la marge en se calant sur la zone urbaine du POS antérieur pour y englober les emprises concernées des parcelles BK18, 923, 2289 (ex 1077 partie), 1842, 1870, 1874, 1878, 2041 et 2081. Les surfaces concernées représentent au total 1193 m²,

– 23ème km, les limites de la zone Uc par une rectification à la marge en se calant sur la zone urbaine du POS antérieur pour y englober les emprises concernées des parcelles DE 942, 943, 944. Les surfaces concernées représentent au total 1083 m²,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 28 novembre 2020 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 de prescrire la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée en application de l'article L.153- 45 du code de l'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740222-20201128-17_20201128-DE

Article 2 de fixer les modalités de la mise à disposition du projet au public prévues par l'article L.153-47 du code de l'urbanisme qui sont définies comme suit :

- le projet de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observation seront mis à la disposition du public à la Mairie du Tampon à la Direction de l'Aménagement, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et sur le site de la ville, (www.letampon.fr)
- les modalités de la consultation du projet seront prescrites par arrêté municipal,
- une mention sera insérée dans un journal local au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition,

A l'issue de la mise à disposition du public, le maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, préalablement à l'approbation.

Article 3 de notifier la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois,

Article 5 d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Par délégation de fonction,

Signé par : Jacques HOARAU
Date : 11/12/2020
Qualité : Premier Adjoint au maire

MAIRIE DU TAMPON
REUNION

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 974-219740222-20210423-2021_AMENAG_19-AR

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien
Direction de l'Aménagement du Territoire
Développement Économique

ARRÊTE MUNICIPAL N° 19 /2021

Portant prescription de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Tampon pour la rectification de deux erreurs matérielles de zonage (secteurs du 17ème KM et du 23ème KM)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L153-45 et suivants, R123-25,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové,

VU la délibération n°19-20181208 du Conseil Municipal du 08 décembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Tampon,

VU la délibération n°17-20201128 du Conseil Municipal du 28 novembre 2020 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Tampon pour la rectification de deux erreurs matérielles de zonage,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Il sera procédé à une mise à disposition du public d'un dossier sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune du Tampon en vue de procéder à la rectification de deux erreurs matérielles de zonage dans les secteurs du 17ème KM et du 23ème KM.

ARTICLE 2 Le dossier de modification n°2 du PLU, ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Maire, seront déposés à la mairie, Direction Aménagement du Territoire (Angle des rues Jules Ferry et du Général Bigeard) pendant 31 jours consécutifs, soit du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la ville (www.letampon.fr)

Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier et formuler éventuellement ses observations, soit en les consignant sur le registre d'observations, soit en les adressant par écrit à :

Monsieur le Maire du Tampon
Direction de l'Aménagement du Territoire,
256 rue Hubert Delisle
BP 449
97430 LE TAMPON

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 974-219740222-20210423-2021_AMENAG_19-AR

Les observations adressées par écrit ser[illegible] d'observations.
A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2, le registre d'observations sera clos et signé par le Maire du Tampon.

ARTICLE 3 Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les horaires de mise à disposition, sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci, dans au moins un journal diffusé dans le département ainsi que sur le site internet de la commune, et sera affiché en mairie.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

ARTICLE 4 A l'issue de la mise à disposition, le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

ARTICLE 5 Une copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Réunion,
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre,

Fait au Tampon, le 23 AVR. 2021

Le Maire

COMMUNE DU TAMPON REUNION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

André THIEN AH KOON

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission au contrôle de légalité le
- l'affichage en mairie le

Les cordes à sauter du cœur

SOLIDARITÉ. Partenariat entre un lycée et une école de Saint-André, le projet "Cordes à sauter, cordes à aider" vise à réintroduire la corde à sauter, excellente pour la santé, dans les cours d'école tout en collectant des fonds pour les enfants de Madagascar.

Comme souvent, les idées les plus simples sont les meilleures. Mais faut-il encore les avoir. C'est le cas de la professeure d'EPS au lycée Sarda-Garriga, Pascale Pezin, qui a l'habitude d'utiliser la corde à sauter dans ses cours. Économique et pratique, la corde à sauter est une machine à brûler les graisses et permet de faire travailler tout le corps, rappelle l'enseignante. Le saut à la corde est excellent pour le cœur, favorise l'endurance musculaire, cardio-vasculaire et respiratoire. Une heure de corde à sauter permet de brûler autant de calories qu'une heure de jogging et permet également de travailler son agilité par la nécessaire coordination à trouver entre les bras et les jambes. Et ce ne sont pas les figures qui manquent : sauts sur un pied, double sauts, croisement de corde, montées de genoux, sauts gauche/droite, avant/arrière...



Le projet permet de valoriser et de réintroduire la corde à sauter dans les cours d'école.

POUR UN "BEL AVENIR"

L'enseignante a eu la bonne idée de coupler la valorisation de la corde à sauter auprès des jeunes *(comme des moins jeunes)* dans le but de valoriser une pratique sportive à la portée de tous à l'humanitaire, tout en impliquant des lycéens à l'aventure. Des élèves de 1ères et de terminales de l'option EPS badminton/randonnée sportive ont réalisé des petites vidéos pour enseigner le saut à la corde aux plus jeunes tout en cherchant des sponsors pour remplir une cagnotte pour récompenser des "défis" à relever par les jeunes.

Plus les figures sont nombreuses et compliquées plus le don est important. Fruit d'un partenariat entre le lycée et l'école Félicienne-Jean via l'institutrice Emmanuelle Coulomb, un premier challenge a été réalisé avec les écoliers et avec l'animation de lycéens venus faire des démonstrations de leur savoir-faire. L'argent récolté par l'association Eau de Coco contribuera à financer de nombreuses opérations menées à Madagascar à travers le programme Bel Avenir, géré par l'ONG Bel Avenir. Des projets de soutien au système scolaire et de lutte contre le travail des enfants, notamment par le développement d'écoles, d'actions sociales, de formations professionnelles et d'animations artistiques, musicales et sportives... Vingt euros permettent de scolariser un enfant, l'favoriser une bonne hygiène de vie par la valorisation d'une pratique sportive ludique et pas chère tout en permettant d'impliquer des jeunes dans un projet solidaire et de financer, au final, des opérations humanitaires à quelques centaines de kilomètres seulement d'ici... Plein de valeurs, le projet fera son retour à la rentrée en espérant faire des petits dans d'autres écoles et lycées et pourquoi pas obtenir un petit coup de pouce de l'académie pour notamment acheter des cordes à sauter.



À l'origine du projet, l'enseignante d'EPS Pascale Pezin a entraîné plusieurs jeunes du lycée Sarda dans l'aventure avec elle.

P.M.

Contact : cordasauteraider@gmail.com

Une grille de tarification de l'eau plus avantageuse

CASUD. Mi-juillet s'est déroulée une réunion point d'étape entre les services de la CaSud, de la Région, du Département, de la DEAL, de l'ARS, de l'Office de l'eau, de l'Agence française de développement, de la Caisse des dépôts et de consignation, de l'Office français pour la biodiversité pour faire le point sur le 1er Contrat de progrès des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées de La Réunion qui a été signé en juillet 2019. Sur le territoire de la CaSud, ce contrat mobilise 135 millions d'euros investissements *(105 millions pour le budget de l'eau et 30 millions pour l'assainissement)* pour la période 2019-2023.

Selon le communiqué, ce bilan intermédiaire a permis de souligner les importants travaux réalisés depuis deux ans sur le territoire des communes membres de l'intercommunalité comme au Tampon avec la construction de l'unité de potabilisation Leveneur, au 17e km *(27 millions d'euros)*, l'une des plus importantes de La Réunion, qui sera fonctionnelle en 2022. À l'Entre-Deux, les travaux sur l'unité de potabilisation des Songes sont achevés et sa mise en service interviendra dans les prochains jours. À Saint-Joseph, la protection du captage Casala sera bientôt achevée. À Saint-Philippe, la sécurisation en eau potable est en cours de réalisation avec le lancement de la 2e phase d'exploitation du forage Takamaka. Le service communication de la CaSud précise aussi la *"révision du tarif agricole de l'eau sur le territoire, la mise en place de moyens de lutte contre le vol de l'eau. Enfin, il a été acté le principe de la mise en place d'une nouvelle grille de tarification de l'eau qui sera plus avantageuse pour la population."*

V.T



L'ensemble des protagonistes ayant signé le Contrat de progrès des services publics de l'eau et de l'assainissement des eaux usées de La Réunion (photo DR).

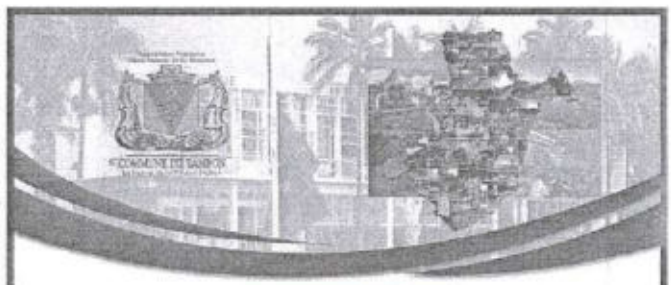

AVIS PRESSE

La Ville du Tampon a engagé **la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme** pour la rectification des deux erreurs matérielles de zonage dans les secteurs du 17ème Km et du 23ème Km.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2020, les modalités de consultation du public sont détaillées dans ***l'arrêté municipal n°19/2021*** affiché en mairie centrale et à la mairie annexe de la Plaine des Cafres.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à ***la disposition du public du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus*** à la Direction Aménagement du Territoire de la mairie du Tampon située à l'angle des rues du Général Bigeard et Jules Ferry, 97430 le Tampon.

Vous êtes invités à consulter le dossier et à apporter vos commentaires du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le Festival du film d'aventure annulé



Ni Grand Boucan, ni Festival du film d'aventure cette année dans l'Ouest.

Pour la première fois depuis sa création en 2005, le Festival du film d'aventure, jauge et pass sanitaire obligent, n'aura pas lieu cette année.

Il n'y aura pas de 17e édition du Festival du film d'aventure. Tel en a décidé le comité d'organisation au regard de la situation sanitaire dont souffre l'île. Le maintien des jauges à 35 % est le principal écueil soulevé par Nathalie Verlinden, cheville ouvrière du festival initialement programmé du 22 août au 7 septembre.

« Nous projetons nos films dans des salles de spectacle. Observer une jauge de 35 % ne correspond pas à l'ambition du festival », explique l'organisatrice avant d'évoquer la rentabilité. *« Bien évidemment, 35 % ne peut assurer la rentabilité d'une pareille organisation et au-delà, nous ne souhaitons pas solliciter des aides de l'état pour une manifestation que nous savons déjà qu'elle sera déficitaire dans ces conditions. Ce serait malhonnête de notre part. Autant utiliser cet argent au profit d'évènements non reportables »*, estime Nathalie Verlinden.

Une première depuis 17 ans

Organisé depuis 17 ans, mobilisant des dizaines de bénévoles, notamment lors de la soirée d'ouverture sur plage du Cap Homard, installé dans le paysage culturel réunionnais et fort d'une réelle crédibilité au-delà des frontières de l'île, le Festival du Film lancé par Christine Tezier en 2005, préfère ne pas exister que de proposer une version au rabais.

La mise en œuvre du pass sanitaire confierait aussi le comité d'organisation dans son choix. *« Non seulement, ce n'est pas notre travail que d'assurer ces contrôles et par ailleurs, sur un plan éthique, nous ne nous sentons pas le droit de sélectionner des personnes qui ont fait un choix personnel. »*

Pour la première fois depuis 17 ans, le festival du film d'aventure ne viendra pas animer la plage du Cap Homard et les théâtres de Champ-Fleuri et Luc Donat. Deux invités, Sophie Planque et Jérémy Vaugeois, auteurs du film Alaska-Patagonie, se déplaceront tout de même dans l'île afin de présenter leur film, pour la première fois en salle, devant des groupes de scolaires.

« Un moment, nous avons envisagé un festival en ligne avant d'y renoncer. Ce ne doit pas être l'unique destin de ces productions dont jusqu'à présent, aucun n'a été projeté sur grand écran », estime Nathalie Verlinden.

Les six films sélectionnés cette année reviendront l'année prochaine dans le cadre d'une édition que l'organisatrice espère grandiose.

Marc BERNARD

DENGUE

Trompeuse décrue

Logiquement, la décrue de dengue se poursuit mais le niveau de circulation, reste anormalement élevé.

Que l'on ne s'y trompe pas, la situation est critique, voire très critique. Avec 367 cas de dengue confirmés du 5 au 11 juillet, l'épidémie poursuit sa baisse, affirment les autorités. Or, 367 cas au 11 juillet, c'est énorme. Pour bien se rendre compte, il suffit de savoir que l'année passée, le même jour, la Réunion ne dénombrait que 67 cas, soit 5,5 fois moins qu'aujourd'hui.

De même, le nombre d'hospitalisations, 733 est bien supérieur aux 620 hospitalisations enregistrées à pareille époque. Quant aux passages aux urgences, il explose avec 3 965 contre 1 700 en 2020 mi-juillet. En clair, les formes sévères de la maladie sont bien plus nombreuses en 2021. En revanche, avec « seulement » 17 décès, comptabilisés à ce jour, la tendance est baissière par rapport aux 19 décès de 2021 déplorés au 12 juillet.

Au total près de 28 635 cas avérés sont dénombrés à ce jour (contre 16 350 cas autochtones en 2020). Un chiffre très certainement largement sous-estimé qui ne prend pas en compte les malades qui n'ont pas pratiqué de test de confirmation et les cas asymptomatiques.

La répartition spatiale est inchangée et les cas enregistrés sont dispersés sur 23 communes réunionnaises. La mobilisation de l'ensemble des acteurs (État, collectivités, population…) doit se poursuivre. En cette période de vacances scolaires, propice aux déplacements, la préfecture et l'ARS rappellent également aux Réunionnais la nécessité de maintenir une vigilance au quotidien, en appliquant les moyens de protection (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs…) et en contactant son médecin ou les urgences si son état de santé se dégrade.

M.B.

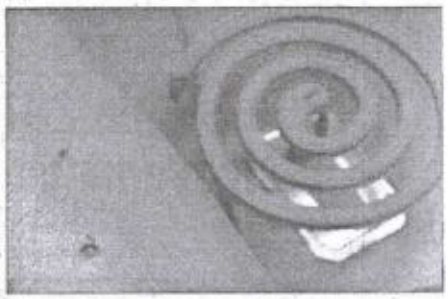

Un geste simple pour éviter un grand choc. (Photo E.Grondin)





AVIS PRESSE

La Ville du Tampon a engagé **la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme** pour la rectification des deux erreurs matérielles de zonage dans les secteurs du 17ème Km et du 23ème Km.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2020, les modalités de consultation du public sont détaillées dans ***l'arrêté municipal n°19/2021*** affiché en mairie centrale et à la mairie annexe de la Plaine des Cafres.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à ***la disposition du public du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus*** à la Direction Aménagement du Territoire de la mairie du Tampon située à l'angle des rues du Général Bigeard et Jules Ferry, 97430 le Tampon.

Vous êtes invités à consulter le dossier et à apporter vos commentaires du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

ÉPIDÉMIE DE DENGUE

La lente décrue se poursuit

L'épidémie de dengue poursuit sa lente, très lente décrue hivernale. Mais réserve encore un nombre de cas hebdomadaires qui ne présagent rien de bon lorsque les températures se redresseront.

La lente décrue entamée par l'épidémie de dengue depuis quelques semaines se poursuit… lentement. Ainsi du 26 juillet au 1er août, 162 cas de dengue ont été confirmés dans l'île (contre 189 la semaine précédente). Un écart qu'il convient d'avouer bien faible d'une semaine à l'autre. Pour bien se rendre compte, il suffit de se rappeler que l'année passée à la même époque, ne subsistaient plus dans l'île que 45 cas de dengue. Soit au-delà de trois fois moins.

Une circulation à bas bruit en août 2020 qui a pourtant entraîné les conséquences que l'on sait aujourd'hui.

Car des cas sont rapportés dans la quasi-totalité des communes de l'île. Et ce, même si le secteur ouest, où il fait bien sûr le plus chaud, compatibilise la moitié des signalements. Saint-Paul reste la commune la plus affectée, frappée sur ses quartiers littoraux.

Se protéger impérativement

De son côté, l'ARS se veut rassurante et insiste sur la baisse de l'ensemble des indicateurs (nombre de cas et d'hospitalisations, passages aux urgences).

Là encore, une comparaison avec l'année précédente est édifiante et révèle qu'à ce jour, l'île compte avec 29 333 malades déclarés, deux fois plus de cas qu'en 2020 la même semaine (16 000).

En revanche, si le nombre d'hospitalisations et autres passages aux urgences ne sont évidemment pas comparables, le nombre de décès, 19, est exactement le même à cette date en 2020 et 2021.

De tout cela, l'ARS est évidemment bien consciente et rappelle que l'observation des mesures de protection individuelle et collective doit se poursuivre. Tout comme l'application des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, l'élimination les gîtes larvaires, etc.

Des mesures d'autant plus nécessaires que les températures auraient tendance à grimper à nouveau et nous dit-on en coulisses, que les cas de dengue pourraient déjà repartir à la hausse.

M.B.

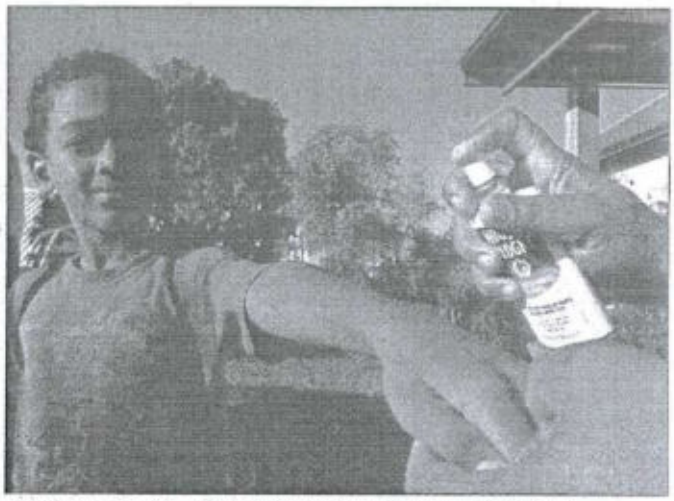

Aux répulsifs, éphémères, préférez les vêtements longs. (Photo d'archives)

LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Symbiotic dans la course à l'insecte stérile

Tandis que les moyens de lutte anti-vectorielle classiques perdent du terrain sur le moustique tigre, les techniques de l'insecte stérile gagnent en crédibilité. Au Cyroi, à Saint-Denis, la société Symbiotic, qui développe une solution basée sur l'utilisation de la bactérie Wolbachia, envisage la construction d'une usine de production d'œufs et de moustiques mâles adultes, d'ici 2025.

À terme, l'insecte stérile pourrait-il compléter efficacement, voire se substituer aux moyens de lutte anti-vectorielle traditionnels ? La jeune société Symbiotic, hébergée au Cyroi veut y croire et développe une solution qui utilise les propriétés intrinsèques d'une bactérie symbiotique, dénommée Wolbachia. « *Nous utilisons Wolbachia pour rendre les mâles stériles et ainsi réduire drastiquement la population de moustiques tigre* » explique Julien Cattel, ingénieur de recherche en entomologie au sein de la société.

Plus précisément, l'objectif est de produire des moustiques mâles stériles, qui vont s'accoupler avec les femelles dans la nature, dont la descendance ne sera pas viable.

Par ailleurs, ce moustique pond des œufs qui peuvent se conserver à température ambiante et donc être expédiés aisément dans les territoires demandeurs. Symbiotic pourra ainsi envisager la production et l'exportation d'œufs de moustiques stériles dans les pays engagés dans la lutte anti-vectorielle.

La technologie est prête. « *Nous sommes la première équipe au monde à avoir développé une lignée de sexage génétique chez le moustique tigre, permettant de séparer les mâles des femelles très efficacement et rapidement. Cela nous permet d'envisager à court terme une production de masse de notre lignée de moustiques et d'en faire un outil de lutte anti-vectorielle alternatif à la deltaméthrine* », affirme la société dans un communiqué.



Le moustique « Aedes albopictus » stérile, sera vecteur de sa perte. (Photo d'archives)

Encore en phase de recherche et de développement, la société réunionnaise envisage la production d'insectes à brève échéance, 2025, à condition de s'appuyer sur un insectarium de production dont le coût est évalué à 8 millions d'euros. « *Nous prévoyons de consacrer l'année 2022 aux études d'ingénierie pour les équipements et de maîtrise d'œuvre pour un bâtiment avec des contraintes techniques spécifiques* », souligne la société. « *A la suite de ces études, nous serons en mesure de construire durant l'année 2023, pour une mise en production début 2024* », affirme-t-elle.

Alternative crédible

Longtemps restée à l'état de projet, la technologie de l'insecte stérile est désormais une réalité, testée avec succès dans plusieurs pays. Un challenge qui vise la baisse drastique des populations de moustiques mais aussi des conséquences (sanitaires et économiques) entraînées par les diverses maladies véhiculées par le moustique tigre (dengue, chikungunya, zika).

Déjà, plusieurs technologies de l'insecte stérile se « disputent » ce marché. À La Réunion, l'IRD par exemple organise depuis plusieurs semaines dans la zone de Sainte-Marie des lâchers d'insectes stérilisés par radiation.

Quoi qu'il en soit, toutes les techniques sont aujourd'hui bonnes à retenir tant elles s'imposent comme une alternative crédible face aux insecticides à large spectre fustigés par les populations et dont l'efficacité est de moins en moins probante face à des insectes de plus en plus résilients.

En bref

Saint-Paul

Athlétisme de proximité à Fleurimont

Dans le cadre de ses ateliers ludiques et sportifs, la mairie de Saint-Paul propose aux jeunes habitant dans les Hauts, une athlétisme de proximité.

La ligue d'athlétisme se déplace et sort des stades pour être logiquement partie prenante.

Ainsi bon nombre de ses éducateurs s'occupent des sportifs en herbe lors de ces matinées dédiées au sport et à l'athlétisme.

Le premier plateau s'est tenu vendredi dernier à Plateau Caillou, et le second se déroulera aujourd'hui.

Il se tiendra à Fleurimont à Plateau Noir, l'endroit choisi est situé en bas du lotissement « Les cerises ».

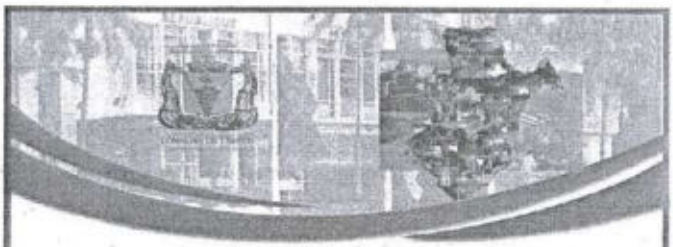

AVIS PRESSE

La Ville du Tampon a engagé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme pour la rectification des deux erreurs matérielles de zonage dans les secteurs du 17ème Km et du 23ème Km.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2020, les modalités de consultation du public sont détaillées dans ***l'arrêté municipal n°19/2021*** affiché en mairie centrale et à la mairie annexe de la Plaine des Cafres.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à ***la disposition du public du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus*** à la Direction Aménagement du Territoire de la mairie du Tampon située à l'angle des rues du Général Bigeard et Jules Ferry, 97430 le Tampon.

Vous êtes invités à consulter le dossier et à apporter vos commentaires du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



Le Quotidien de la Réunion et de l'océan Indien

En format papier, sur mon gsm ou ma tablette… Comme je veux, quand je veux !

ET VOUS, QUEL QUOTIDIEN ?

ESF Réunion : la réussite d'un projet ancré dans le social

ASSOCIATION. Créée en 2010 avec des moyens très limités, cette structure, qui œuvre à réduire les inégalités, compte aujourd'hui 19 salariés et intervient sur toute l'île. Elle vient de remporter plusieurs appels à projets et se restructure pour consolider sa croissance.



Dionny Germain et Agnès Debard, aux côtés de deux CESF, au siège de l'association (photo Mireille Legait).

Au fond d'une ruelle de la Ravine-des-Cabris, une maison familiale a été transformée en bureaux partagés. Un cadre qui correspond finalement très bien à la mission de cette association, créée en 2010 par quatre conseillères en économie sociale et familiale *(CESF)* : permettre à des personnes en difficulté de retrouver un équilibre budgétaire, social et familial et accéder à un logement adapté à leurs besoins.

ESF *(pour Économie Sociale Familiale, NDLR)* Réunion est née d'un déséquilibre soudain : le licenciement de cinq CESF, salariées au sein d'une grosse structure qui fermait. *"Nous nous sommes dit que nous allions créer notre structure pour rebondir. Le temps de le faire, certaines avaient retrouvé du boulot ailleurs. Nous avons donc démarré à deux, à mi-temps, grâce au Département qui nous a fait confiance pour prendre en charge une permanence sociale logement. Puis, les missions se multipliant, nous sommes passées à temps complet et, petit à petit, l'association a trouvé ses marchés et a pu embaucher"*, explique Agnès Debard, la coordonnatrice et l'une des deux CESF à l'origine de l'association.

L'un des derniers arrivés est le directeur administratif et financier, Dionny Germain. *"J'ai pris mes fonctions 15 jours avant le confinement pour aider l'association à faire face aux défis que pose sa croissance."* Aujourd'hui, ESF Réunion salarie 19 personnes dont 11 CDI et 17,2 équivalents temps plein.

LOGEMENT ET BUDGET

Dès sa création, l'association a été sollicitée par le Département sur l'accompagnement social lié au logement *(ASLL)* grâce à un agrément de la DJSCS d'ingénierie sociale technique et financière. *"Nous faisons de la médiation, de l'aide à la gestion du budget pour l'accès et le maintien dans le logement. Nous gérons les dossiers de demande transmis par les assistantes sociales mais nous n'attribuons pas les logements, ce n'est pas notre rôle. Même si la loi Besson a prévu beaucoup de choses, il y a malheureusement la réalité du terrain, avec peu de logements disponibles. Ce n'est pas toujours facile à expliquer aux familles, il y a de la colère bien compréhensible. Nous essayons de mettre en place des plans B s'il y a trop d'attente. Nous intervenons aussi sur l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), un peu semblable à ASLL mais cette fois financé par l'État, ainsi que sur les logements insalubres"*, explique Agnès Debard.

ESF Réunion accompagne aussi les locataires lors des chantiers de réhabilitation de logements sociaux aux quatre coins de l'île afin que le chantier se déroule au mieux.

Autre mission, les Points Conseil Budget *(PCB)*, pour lesquels ESF Réunion a été labellisée en 2020 pour une durée de trois ans. L'association vient de candidater sur deux projets portés par les PCB sur lesquels elle a été retenue. Le premier, "Ek budget' Truck PCB y bouge", est une continuité de l'action déjà menée dans les permanences Budget. *"Depuis 4 ans, nous travaillons sur ce type de permanence pour la ville de Saint-Pierre. L'idée, en répondant à cet appel à projets, était de développer ces mêmes permanences Budget sur d'autres communes, dont les zones blanches telles que Carrosse, l'Entre-Deux, Cilaos, Saint-Joseph. Nous allons y affecter deux CESF"*, précise Dionny Germain. Le second, "Trouv un logement pou not jeun trouv zot l'autonomie", est un nouveau projet, axé, comme son nom l'indique, sur les jeunes adultes en parcours d'insertion.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pour assurer son développement, l'association se diversifie et s'implique sur le développement local. Au Gol, elle intervient avec un éducateur et une CESF sur la Bricothèque, dédiée au bricolage et à l'économie circulaire, animant dans l'année plus d'une centaine d'ateliers pour adultes et pour enfants. En juin 2020, en plein cœur de la crise des masques, un groupe d'habitants de la cité Kayamb est venu spontanément soutenir l'équipe dans la fabrication de 560 masques qui ont ensuite été distribués, toujours avec leur aide, aux 280 locataires de la SEMADER dans ce quartier.

Dans le même contexte de confinement, l'association a été mandatée en avril 2020 par la DJSCS pour établir un diagnostic social et budgétaire, en lien avec le CCAS et la Croix-Rouge de Saint-Paul, afin d'identifier les familles nécessitant une aide alimentaire. Suite à ce travail, 421 paniers ont été distribués sur 538 demandes. ESF Réunion intervient aussi en détention, sur une action Insertion probation en milieu carcéral.

Les missions assurées par les trois pôles, Logement, Budget et Développement local, permettent à l'association d'assurer les salaires et les frais de fonctionnement. *"Notre budget, c'est 30 % de prestations de service facturées et 70 % de subventions de l'État et du Département"*, souligne Dionny Germain. L'enjeu des années à venir est de conforter l'acquis et de poursuivre le développement de ESF Réunion, notamment avec la création d'une antenne dans le Nord pour faciliter le quotidien des salariés sur ce secteur, tout en restant attachée à son mode de management à la scandinave : pas de hiérarchie lourde et des professionnels impliqués et autonomes. Un concept efficace qui a su trouver sa place sur le terrain du social réunionnais et met en lumière les multiples compétences du métier de conseillère en Économie Sociale et Familiale. Un bel exemple d'ascenseur social.

MIREILLE LEGAIT



À la Bricothèque du Gol, 118 ateliers ont été organisés en 2020 autour du bricolage et de l'économie circulaire (photo DR).

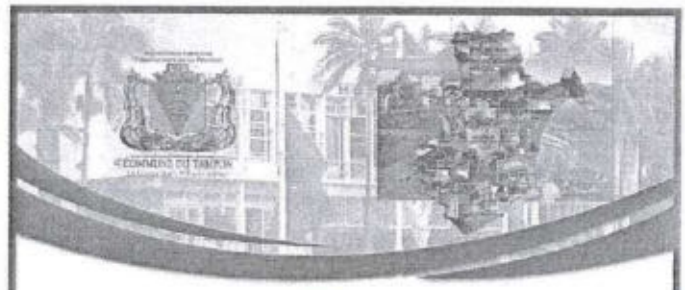

AVIS PRESSE

La Ville du Tampon a engagé la **modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme** pour la rectification des deux erreurs matérielles de zonage dans les secteurs du 17ème Km et du 23ème Km.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2020, les modalités de consultation du public sont détaillées dans ***l'arrêté municipal n°19/2021*** affiché en mairie centrale et à la mairie annexe de la Plaine des Cafres.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à ***la disposition du public du 23 août 2021 au 23 septembre 2021 inclus*** à la Direction Aménagement du Territoire de la mairie du Tampon située à l'angle des rues du Général Bigeard et Jules Ferry, 97430 le Tampon.

Vous êtes invités à consulter le dossier et à apporter vos commentaires du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.